

N° 5530¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2005-2006

PROJET DE LOI**portant approbation du Protocole, signé à Vilnius,
le 3 juin 1999, portant modification de la Convention
relative aux transports internationaux ferroviaires
(COTIF), du 9 mai 1980**

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

(7.3.2006)

Par dépêche du 11 janvier 2006, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat le projet de loi sous rubrique, élaboré par le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration.

Le projet était accompagné d'un exposé des motifs, d'un commentaire de l'article unique du projet, du texte du Protocole et de ses annexes à approuver ainsi que d'un commentaire des articles dudit protocole.

Le protocole à approuver, signé à Vilnius, le 3 juin 1999, succède à celui de Berne, signé le 9 mai 1980, approuvé par la loi du 4 mai 1983.

Les modifications à ce protocole de Berne, négociées et élaborées pendant 25 sessions à partir de 1995, avaient pour objectifs:

- 1) de trouver une solution qui vise à doter l'élimination des entraves au franchissement des frontières en trafic international ferroviaire d'une base institutionnelle plus solide.
- 2) d'élaborer des règles uniformes allant au-delà du domaine du droit de transport, concernant plus particulièrement:
 - la circulation des engins de transport, y compris des normes techniques relatives à l'immatriculation et à l'admission technique sur base d'une reconnaissance mutuelle;
 - les relations entre les propriétaires de wagons et des entreprises de transport;
 - les relations entre propriétaires de wagons et les gestionnaires d'infrastructure; et
 - les contrats de transports.

Les travaux de révision ont pu être achevés avec succès par la signature du Protocole de Vilnius, le 3 juin 1999. Vingt-deux Etats ont signé ce protocole le jour même, dont le Luxembourg.

Le Conseil d'Etat peut approuver le projet de loi portant approbation du Protocole. L'article unique ne donne pas lieu à observation.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 7 mars 2006.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

